Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260428-DCM_2026_040-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de GESTEL

N° 2026-040

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-et-un du mois d'avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Madame Françoise MERRET
Madame Catherine AUDRAN
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Madame Yvonne KARABOUÉ
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN
Monsieur Christophe CORLAY
Monsieur Frédéric HONORÉ
Monsieur Christophe CARER
Madame Manuela VOISIN
Madame Aurélie GARGAM
Madame Stéphanie LECOMTE
Monsieur Ewan MAILLET
Madame Ludivine BOURIC
Madame Lucie JACQUEMIN
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :

Monsieur Michel DAGORNE
Madame Sophie BRETON
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG

Pouvoirs :

Monsieur Michel DAGORNE à Madame Françoise MERRET
Madame Sophie BRETON à Madame Catherine AUDRAN

Secrétaire de séance : Christophe CARER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - PROPOSITION CONTRIBUABLE DE GESTEL POUR LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être renouvelée pour la durée du mandat 2026-2032.

Composé de 11 membres (le Président de Lorient Agglomération ou le Vice-Président délégué et 10 membres titulaires remplacés en cas d'empêchement par 10 commissaires suppléants).

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

En vue de la constitution de la CIID du mandat en cours, il appartient au Conseil Communautaire de proposer au directeur départemental des finances publiques, une liste de contribuables en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants). La proposition comprendra à minima 1 membre de chaque commune, soit titulaire, soit suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article 1650-A du code général des impôts qui prévoit l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI),

Article 1 : propose, pour figurer sur la liste des commissaires titulaires et suppléants, à établir par Lorient Agglomération en vue de la constitution de sa Commission Intercommunale des Impôts Directs en qualité de contribuable demeurant dans la commune : Madame Catherine AUDRAN.

Le secrétaire
Christophe CARER

Le Maire,
Françoise MERRET

MAIRIE DE GESTEL (MORBIHAN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)